



COMMUNE DE REAUMUR

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 10 juillet 2023**

N° 2023-45 : SCOM – Rapport annuel 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 13 dont 2 pouvoirs :

- ☞ PREND ACTE du rapport annuel 2022 du SCOM.

N° 2023-46 : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 13 dont 2 pouvoirs :

- ☞ PREND ACTE de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges concernant les exercices 2017 et suivants et de la tenue du débat qui s'en est suivi.

N° 2023-47 : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Plan de Mobilité Simplifié

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 13 dont 2 pouvoirs :

- ☞ EMET un avis favorable sur le projet de Plan de mobilité simplifié du Pays de Pouzauges.

N° 2023-48 : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 13 dont 2 pouvoirs :

- ☞ APPROUVE le rapport tel qu'il a été présenté et tel qu'annexé à la présente délibération.
- ☞ VALIDE la méthodologie de calcul des charges transférées pour la mise en œuvre de services communs dans les domaines de l'expertise juridique, des systèmes d'information et de l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage comme indiqué dans le rapport annexé.
- ☞ CHARGE Madame le Maire de déterminer les voies contractuelles les mieux adaptées pour la bonne application de ces dispositions.

N° 2023-49 : Indemnités de gardiennage de l'église 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 13 dont 2 pouvoirs :

- ☞ DECIDE de verser une indemnité pour l'année 2023 de 125,06 €.
- ☞ CHARGE Madame le Maire d'inscrire cette dépense au budget principal Commune 2023.

N° 2023-50 : Rénovation énergétique, mise en accessibilité et sécurisation de la mairie – Demande de subvention au Conseil Régional des Pays de la Loire au titre du soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 13 dont 2 pouvoirs :

- ☞ AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention au Conseil Régional, au titre du soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics.

N° 2023-51 : Gestion des déchets – Facturation du nettoyage et de l'enlèvement des dépôts de déchets ne respectant pas les règles de collecte

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 13 dont 2 pouvoirs :

- ☞ APPROUVE la mise en place d'une facturation forfaitaire de 150 € pour le nettoyage et l'enlèvement des dépôts de déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la commune ne respectant pas le règlement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, au redevable dont la civilité et/ou les coordonnées ont été trouvées sur des documents ou des déchets contenus à l'intérieur des sacs ou sur les lieux de ces dépôts.
- ☞ DECIDE d'appliquer cette facturation forfaitaire au redevable identifié.
- ☞ AUTORISE Madame le Maire ou son représentant légal à signer tout document en lien avec cette décision.

Vu le 11 juillet 2023,
par Madame le Maire,
Céline REVEAU

